

Compte-rendu du Comité de Projet

Objet de la réunion	Participants	P	E	D	
PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE Comité de projet	Mairie de Vielmur-sur-Agout				
	Alain Milhau, Adjoint du Maire	vielmur.mairie@wanadoo.fr	X		
	Autres participants				
	Mme PELLIZZARI, Instructrice ADS à la Communauté de Communes		X		
	Aedes Énergies				
	DE COLASSON Cédric, Directeur de projets MARWENI Anas, Chef de projets	c.decollasson@aedesenergies.fr 07 66 53 75 73 a.marweni@aedesenergies.fr 06 95 52 92 49	X		
		X			
Date	Lieu	Rapporteur			
04/11/2024	Mairie de Vielmur-sur-Agout	Anas MARWENI			

P : présent ; E : excusé ; D : diffusion

Ordre du jour

- Présentation du projet de Vielmur-sur-Agout
- Discussion

Annexes :

- Présentation Powerpoint

Synthèse des échanges

Aedes Énergies présente le projet de parc agrivoltaïque sur les parcelles de et M. Auriol (prairies temporaires) sur la commune de Vielmur-sur-Agout.

La surface clôturée du projet est de 7,5 ha pour une puissance estimée de 6,34 MWc.

Le projet agrivoltaïque de Pavie est une production bovine en association avec la production d'énergie solaire. L'exploitant, M Alary, prévoit une montée en charge progressive : 155 brebis pour commencer jusqu'à 300 bêtes à terme. Les objectifs de ce projet sont de développer l'atelier ovin pour permettre d'améliorer les revenus de l'exploitante.

L'ombrage apporté par les panneaux photovoltaïques permettrait d'améliorer le bien-être animal en leur donnant accès à des espaces ombragés et permettrait d'allonger les périodes de pâturage tout en permettant une meilleure pousse de l'herbe en été.

En ce qui concerne le raccordement du site, le poste source choisi serait à Castres-Sud à une distance de 14km du site.

Les enjeux écologiques ont fait l'objet d'inventaires sur 4 saisons. Toutes les zones à enjeux ont été évitées, notamment tous les espaces boisés et arbustifs abritant une biodiversité riche. Les impacts résiduels sont nuls.

Les enjeux paysagers ont également été analysés par un paysagiste. Le projet ne présente pas de covisibilité avec des zones habitées.

Avis :

La commune de Vielmur-sur-Agout confirme qu'elle soutient le projet pour lequel elle a délibéré favorablement. Elle s'interroge concernant la valeur de l'IFER et de son augmentation au fur des années durant la phase d'exploitation. Elle s'interroge également sur le montant de la compensation agricole qui sera engagé.

La communauté de communes rappelle qu'il y a une modification simplifiée du PLUi en cours. Elle s'interroge sur les essences prévues pour la plantation des haies paysagères.

AEDES ENERGIES précise la valeur des retombées économiques (IFER + Taxe d'aménagement) ainsi que le montant de la compensation agricole qui sont prévus pour ce projet.

AEDES ENERGIES confirme qu'elle apportera les réponses nécessaires concernant les essences locales prévues pour la plantation des haies paysagères.

Suite à donner :

- Apporter des réponses plus précises aux questions évoquées précédemment.
- Publication du support de présentation du comité de projet.

FIN DE COMPTE-RENDU